

CANTON DE SAINT-VAURY - COMMUNE D'ANZEME
COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En Exercice : 11

Présents 9

Procurations 0

Votants 9

Le quatorze juin deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Anzême, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion sous la Présidence de Madame Viviane DUPEUX, Maire.

Date de convocation : 10 -06-2023

PRESENTS : Mme DUPEUX Viviane, Mme GUERRIER Josiane, M ROUSSILLAT, Franck, Mr BIDOU Sébastien M BERTRAND Cyrille, Mr CLEMENCON Cyrille, M ALGIERI Fabrice, Mme BOURIAUD Odile, M ROUSSEAU

ABSENTS EXCUSES Mme MAUZE Nathalie, Mme SOUBRANT Maryse

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr ALGIERI Fabrice

Mme le MAIRE donne la parole à Mme MAUCHAUSSAT Sophie, coordinatrice de St Fiel pour parler du fonctionnement de l'ALSH d'Anzême :

L'ALSH d'Anzême et celui de St Fiel ont signé une convention entre les deux communes. Celle-ci est la première qui est exclusivement communale, elle ne dépend d'aucune communauté de communes. Elle a pris effet le 1^{er} février 2023 et se termine le 31 décembre 2023. Si elle obtient de bons résultats, elle pourra être renouvelée.

Les mêmes prestations sont prévues dans les deux ALSH ;

A ce jour les retours sont positifs et Mr Bidou précise que la fréquentation de l'ALSH augmente. Les enfants viennent en fonction des activités qui sont devenues plus attrayantes.

Délibération : instaurer le prélèvement automatique pour les créances Pole enfance ANZEME

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de la demande de familles, il convient d'instaurer la possibilité de payer les factures de cantines et ALSH par prélèvement automatique. Cela sera également possible pour le règlement des loyers.

L'ensemble des membres du conseil municipal présent valide cette proposition

Délibération : prix séjours et activités été de l'ALSH

Un séjour sport nature est proposé du 10 au 13 juillet 2023 pour les enfants de 7 à 10 ans ; les activités (vtt, tir à l'arc, baignade, veillées, course d'orientation, watersoft, biathlon, grande chasse au trésor) auront lieu au camping du château du Clos d'Arnet (23260 ST PARDOUX D'ARNET)

Le tarif est fixé à 125 euros (revalorisé selon quotient familial)

Un séjour océan est proposé du 24 au 28 juillet 2023 pour les enfants de 10 à 14 ans ; les activités (surf, skateboard, paddle ou sortie bateau, soirée parc aquatique, soirée fête foraine, baignades, balades) auront lieu au village et campus Planète (40480 VIEUX BOUCAU)

Le tarif est fixé à 360 euros (revalorisé selon quotient familial)

Deux stages d'équitation sont prévus du 17 au 19 juillet 2023 (3 demi-journées) et du 21 au 23 juillet 2023 (3 demi-journées) une participation supplémentaire de 8 euros est demandée par stage.

Une soirée déguisée pour les 3 à 6 ans est prévue le 12 juillet 2023 une participation supplémentaire de 5 euros est demandée.

Mme le Maire propose donc au Conseil municipal de délibérer sur ces tarifs.
L'ensemble des membres du conseil municipal présents valide ces propositions

Délibération : dédommagement financier stagiaire BAFA pour l'été

Mme le Maire propose que les personnes qui seront recrutées dans le cadre d'un stage BAFA au sein du centre de loisirs puissent recevoir un dédommagement. Le prix est fixé à 20 € brut par jour.

L'ensemble des membres du conseil municipal présents valide cette proposition

Délibération : Augmentation du prix de cantine

Mme le Maire propose que le prix de la cantine soit revalorisé pour la rentrée de septembre, le cout de revient du repas est de 5€, les repas sont conçus par la cantinière, avec des produits locaux et bio.

Mme le Maire propose un prix de 2.90 € pour les enfants et 5€ pour les adultes.

Après discussion le Conseil municipal par 6 voix pour et 3 absentions, décide de fixer le prix à 3€ pour les enfants.

Délibération : instauration logiciel ACTES BUDGETAIRES

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient d'adhérer à la plateforme de communication avec la trésorerie et la préfecture, Cette adhésion a un coût : 300 € TTC/an
L'ensemble des membres du conseil municipal présents valide cette proposition pour la transmission des documents budgétaires et délibérations.

Création de poste garderie, ménage, Alsh 34h

Mme le Maire explique que depuis le départ d'un agent titulaire en disponibilité, la personne qui l'a remplacé multiplie les contrats de travail occasionnels. Selon le centre de gestion, il n'est plus possible de procéder comme cela et comme les besoins sont pérennes, il convient de créer un poste d'agent d'animation, avec pour mission : garderie, animateur centre de loisirs et ménage.

L'ensemble des membres du conseil municipal présent valide cette proposition

Bien de section

Mme le Maire évoque un courrier reçu par un administré qui s'enquière du devenir du projet associatif sur le bien de section jouxtant le cimetière.

Le projet est un aménagement du hangar pour en faire un bâtiment qui serait utilisé par l'association de chasse qui sera sans local d'ici un an.

Mme le Maire propose le transfert de ce bien de section à la commune par une demande conjointe du conseil municipal et de la moitié des membres de la section.

L'ensemble des membres du conseil municipal présent valide cette proposition

Délibération : Décisions Modificatives

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Terrains	61521		7 407,00			
Fonctionnement dépenses			7 407,00			
			Solde			
			7 407,00			
Produits des cessions d'immobilisations	775		7 407,00			
Fonctionnement recettes			7 407,00			
			Solde			
			7 407,00			
Concessions et droits similaires				2051	H.O.	3 108,00
Autres bâtiments publics				21318	H.O.	23 000,00
Immeubles de rapport	2132	H.O.	18 701,00			
Investissement dépenses			18 701,00			26 108,00
			Solde			
			7 407,00			
Produits des cessions d'immobilisations				024	H.O.	7 407,00
Investissement recettes						7 407,00
			Solde			
			7 407,00			

L'ensemble des membres du conseil municipal présents valide cette proposition

Questions diverses

Achat bâtiment

Mme le Maire informe le Conseil municipal de la proposition de vente du propriétaire de la maison place de l'église pour un montant de 100 000 euros.

Le projet de l'Auberge étant stoppé n'ayant pu trouver un accord sur le prix au vu du diagnostic vente.

Le projet sur la maison place de l'église serait plus modeste qu'initialement prévu car celle-ci est plus petite cependant elle possède un jardin remarquable

Le diagnostic amiante et plomb a été fait.

La demande de DETR déposée pour le 1^{er} projet ne peut être reporté sur cet acquisition. Il convient de redéposer un dossier ou demander une dérogation pour pouvoir intégrer le prix de vente dans la demande de subvention.

Après ces explications, le Conseil municipal valide, par 8 voix pour et 1 voix contre, l'acquisition de ce bien. Un rendez-vous avec le Bureau d'études est fixé fin juin.

Piscine de GUERET

Mme le Maire et Mme la 1^{ère} adjointe informe qu'elles sont allées à une réunion de présentation des projets de la nouvelle piscine de guéret.

Il y deux projets : un sur l'ancien site de la piscine et un autre à Beau Soleil près de courtille

Proposition soit entièrement couverte ou avec un bassin nordique.

L'ensemble des membres du conseil municipal présent se positionne sur le site de fayolle avec un bassin nordique.

Plage d'Anzème

Il a été évoqué :

1) la responsabilité du Maire par rapport à l'obligation de surveillance de baignade.

2) Compétences de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret en ce qui concerne les activités « Sport Nature »

Il en ressort que nous devrions :

- soit recruter un surveillant de baignade (ce qui s'avère compliqué)

- soit installer des panneaux « baignade non surveillé » ou « baignade interdite ».

Nettoyage à BUSSEROLLES

Le nettoyage est prévu le 16 septembre.

Mr ROUSSEAU informe qu'un représentant d'EVOLIS a effectuer une visite du site pour évaluer les besoins et les techniques à utiliser. Les modalités sont en cours d'élaboration

Fin de séance à 22h30